

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **14 janvier 2019**

Décision n° **CP-2019-2861**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Equipement Public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon d'un terrain bâti situé 9-11 rue Ravier

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 15 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Charles, Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Bernard (pouvoir à Mme Peillon).

Commission permanente du 14 janvier 2019**Décision n° CP-2019-2861**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Equipement Public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon d'un terrain bâti situé 9-11 rue Ravier**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 2 janvier 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2018-11-02-R-0803 du 2 novembre 2018, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un bien situé 9-11 rue Ravier à Lyon 7°, pour un montant de 750 000 € auquel s'ajoute une commission d'agence de 36 000 € TTC, soit un montant total de 786 000 €.

Il s'agit d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activités et de stockage, édifié sur une parcelle de terrain cadastrée BN 30 d'une superficie de 452 m².

Ce bien a été acquis pour le compte de la Ville de Lyon, qui s'engage à préfinancer cette acquisition, en vue de la réalisation d'un équipement collectif. En effet, ce bien est concerné au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLUH) de la Métropole par l'emplacement réservé n° 37 destiné aux équipements publics pour l'extension du groupe scolaire Ravier.

Les évolutions démographiques sur le secteur du 7° arrondissement, confronté à une forte urbanisation, l'attractivité confirmée du groupe scolaire Ravier depuis son extension en 2006 et l'absence d'un gymnase scolaire en son sein, ont conduit la Ville à souhaiter l'acquisition de ce foncier mutable au cœur du quartier de Gerland.

Aux termes du projet de la promesse d'achat, la Ville de Lyon s'engage à racheter à la Métropole ce bien, cédé occupé, au prix de 750 000 € admis par France domaine, auquel s'ajoute une commission d'agence de 36 000 € TTC, soit un montant total de 786 000 €, et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition et les éventuels frais de contentieux.

La Ville de Lyon aura la jouissance de ce bien, à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 15 octobre 2018, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 750 000 € auquel s'ajoute une commission d'agence de 36 000 € TTC, soit un montant total de 786 000 €, à la Ville de Lyon, du bien immobilier cadastré BN 30 d'une superficie de 452 m² et situé 9-11 rue Ravier à Lyon 7°, dans le cadre du projet de réalisation d'un équipement public inscrit au PLUH en emplacement réservé n° 37 au bénéfice de la Ville de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 22 janvier 2018 pour la somme de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O4510.

4° - La somme à encaisser d'un montant total de 786 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2019 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2019.